

A messieurs les membres du comité cantonal d'instruction de landerneau.

Messieurs,

Le comité cantonal et gratuit d'instruction élémentaire du canton réuni pour donner son avis sur le projet d'introduire dans nos écoles primaires le mode de l'enseignement mutuel a paru divisé d'opinion et n'a pu prendre dans sa dernière séance aucune décision sur cet objet intéressant. Instruit qu'il devait se rassembler de nouveau j'ai prié Monsieur le président du comité de me permettre d'assister à la séance. En hasardant cette demande, j'ai cru suivre les intentions de monsieur le préfet qui dans une lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire m'a prié de continuer mes soins pour hâter la mise en activité d'un établissement dont les avantages prouvés par des succès nombreux sont appréciés par tous ceux qui en ont examiné les détails.

Mon intention en venant au milieu de vous est de vous donner quelques renseignements sur la méthode que l'on nous propose d'adopter et surtout de fixer bien précisément votre attention sur ce dont il s'agit.

Des craintes sans fondement, des préventions sans motif, ont fait naître une opposition redoutable contre une méthode qui ne ... que d'assurer à l'enfance une éducation utile, morale, religieuse et devenue nécessaire pour extirper dans les racines un fléau qui menace de compromettre la tranquillité de la France et le bonheur de ses habitants pour faire disparaître successivement cette dégoûtante .... mendicité aux besoins croissants à laquelle vous ne pouvez déjà plus suffire.

C'est le propre de toutes les institutions naissantes d'éprouver des oppositions fondées quelquefois sur la juste inquiétude qui condamne à l'homme sage toute innovation quand elle intéresse éminemment le sort de toute une génération ; fondée aussi très souvent sur la prévention. L'intérêt même des opposants celle-ci méprisable en elle-même ne peut avoir .... à la honte de ceux qui l'ont formée. La première respectable par son motif ne redoute pas le flambeau de la vérité, ne demande qu'à être éclairée par ses rayons pour se rendre et passer dans le parti auquel elle semblait opposée. C'est dans cette catégorie que je me plais à ranger les motifs et l'esprit qui animent plusieurs d'entre vous messieurs ; mais avant d'essayer de dissiper vos inquiétudes je veux vous rappeler les obstacles sans nombre qu'ont éprouvés de nos jours les innovations les plus heureuses. L'inoculation, la vaccine et le nouveau système de poids et mesures ont encore des ennemis. Et vous reportant à deux siècles de distance vous faire ressouvenir des préventions qu'éprouvèrent Copernic et Galilée pour avoir soutenu et avancé un système que l'on rougirait aujourd'hui de contester.

Je puis vous prouver d'une manière encore plus sensible qu'il n'est pas d'établissement louable qui à son origine n'ait essuyé un semblable genre d'épreuves en vous rappelant ce qui s'est passé lorsqu'en 1679 le fondateur de la congrégation des frères de la doctrine chrétienne, le respectable abbé de La Salle, entreprit d'améliorer l'éducation de l'enfance. Combien d'obstacles n'eut-il pas à surmonter avant de pouvoir ouvrir la première école ! Plusieurs années s'écoulèrent avant que son institution puisse être fondée. Toujours en but à des contrariétés renaissantes, elles furent telles lorsque cet homme de bien chercha à introduire sa méthode dans la capitale qu'il y essuya un procès et faillit être chassé de Paris et envoyé à Reims avec ses frères. ... à une méthode plus parfaite, il réunissait tout l'éclat des vertus évangéliques la religion (...) tous ses efforts !

Quel exemple messieurs et combien il doit nous tenir en garde contre une prévention dont les résultats intéressent la génération qui s'élève sous vos yeux et par vos soins ! Mais revenons à l'objet qui nous occupe et développons sur la méthode sur laquelle vous êtes appelés à donner votre avis.

Ce n'est point une nouvelle doctrine que l'on cherche à introduire. De misérables folliculaires se sont efforcés d'égarer l'opinion publique, de propager des préventions, d'inspirer des craintes chimériques en calomniant les intentions les plus pures, des intentions professées par tout ce que la France a de plus respectable en noms, en dignités, en vertus ; ils ont représenté cette heureuse conception comme une nouveauté antichrétienne et comme le moyen dangereux (...) pour ôter tout espoir de rétablir la religion et les mœurs.

Qui pourrait supposer que des attaques aussi virulentes que peu réfléchies s'adressent à une méthode qui ne (...) qu'a changer le mécanisme de l'instruction élémentaire, à substituer des tableaux économiques à des livres dont l'achat devient dispendieux pour plusieurs ; à faire apprendre simultanément la lecture et l'écriture ; à employer pour écrire du sable et des ardoises au lieu d'encre et de papier ! Et une méthode qui dépouille de leurs épines la lecture, l'écriture et le calcul dont l'étude autrefois si fastidieuse devient un amusement rempli d'appâts qui appellent les enfants à la connaissance et à la pratique de leurs devoirs et développent en eux le germe des qualités les plus propres à les faire concourir au triomphe de la religion et à la prospérité nationale.

Veillez jeter les yeux sur les tableaux de lecture adaptés pour les écoles d'enseignement mutuel, quel est à votre connaissance l'établissement, aujourd'hui existant, qui nous en fournira de plus heureusement choisis dans le rapport moral et religieux. Ne conviendrez-vous pas que la Religion est la base de l'enseignement ? Elle n'est pas offerte aux enfants comme une étude

particulière, comme un accessoire, c'est elle seule qui fournit les matériaux pour l'écriture, pour la lecture et pour les exercices de la mémoire. Des jours, des heures peuvent d'ailleurs être plus particulièrement consacrées, sur votre demande, à l'étude du catéchisme diocésain et vous sentirez aisément que l'influence de cette instruction toute religieuse opérera de grands changements dans le moral des enfants de votre école. On distingue aujourd'hui partout ceux qui fréquentent les écoles d'enseignement mutuel, par leur douceur, leur esprit d'ordre et leur soumission envers leurs parents.

Suivant les méthodes actuellement enseignées, le temps que le maître donne à un élève est perdu pour tous les autres. Ici il n'en est pas de même. La leçon occupe à la fois tous les enfants, divisés par groupes, s'aidant et s'instruisant mutuellement à la faveur de ce secours obtenu des élèves eux-mêmes un maître peut en instruire à la fois plusieurs centaines ce qui procure une économie de temps au profit des élèves et de tant de parents qui ne peuvent pas se passer longtemps du secours de leurs enfants ; et une économie pécuniaire qui diminuerait considérablement les frais de l'instruction, d'y associer les enfants de l'indigent et de leur préparer un avenir plus doux pour eux-mêmes et moins inquiétant pour la société.

A... messieurs cette nouvelle méthode qui alarme tant de bons esprits. Lorsque de vils pamphlétaires s'efforcent inutilement de dénigrer, sa bonté n'a jamais été contestée par les esprits attentifs qui l'ont observée et je ne doute pas que mieux connue de vous elle n'obtienne votre suffrage.

(...) les objets dont on nourrit l'intelligence qui caractérisent la partie morale de l'enseignement or vous pouvez vous assurer par vous-mêmes que c'est à l'étude de la religion et des devoirs que l'esprit et la mémoire des enfants sont constamment exercés. Ainsi les hommes les plus recommandables par leur savoir, par leur rang, des ecclésiastiques pleins de (...) et de ferveur, des princes de l'église proclament la méthode et s'en font les apôtres. Tous les princes de l'Europe l'appellent dans leurs états ; achèverai-je messieurs de casser vos inquiétudes en vous disant que le monarque vertueux que la France révère s'est déclaré le protecteur de ces écoles et que c'est en vertu de protection spéciale que vous êtes appelés à former ce comité dont la spéciale occupation aux termes de l'ordonnance qui l'institue est d'employer tous les soins pour former des écoles dans les lieux où il n'y en a pas (articles 7 et 14). Je puis ajouter à ce témoignage suffisant pour un français celui moins irrécusable encore que celle visible de l'église qui a introduit ces écoles dans ses états ; enfin messieurs, l'un de vos membres, monsieur le maire, peut vous communiquer une lettre de monsieur le préfet qui ne vous laissera aucun doute sur l'opinion de notre évêque à ce sujet puisqu'il affecte de fournir des sujets de son séminaire pour en faire des instituteurs aussi loin que les besoins de son diocèse le permettront.

Réunissez donc vos suffrages messieurs, adoptez unanimement une méthode contre laquelle on n'articule aucun grief ; contre laquelle on ne porte que des attaques vagues et sans fondement. Elle est proposée par le plus d'hommes de bien de la capitale, elle est protégée par notre prince, elle est accueillie par le souverain pontife et approuvée par votre évêque puisqu'il a souffert qu'elle s'établisse dans ses yeux. Elle est recommandable par des résultats qu'il nous sera facile de connaître et profitable pour le présent et l'avenir. La moindre hésitation de votre part, le défaut d'accord, pourraient la déprécier et faire naître des inquiétudes auxquelles votre crédit, votre lumière et vos vertus ne donneraient que trop de poids. Enfin il s'agit de décider les  $\frac{3}{4}$  de vos concitoyens continuant à être étrangers à toute instruction élémentaire et (...) de mettre cette maxime choquante pour l'espèce humaine que la propagation des lumières est un malheur pour la société.

A Landerneau le 6 juin 1818.

Goury



  
JEAN-SÉBASTIEN GOURY

Inspecteur divisionnaire des Ponts et Chaussées  
Député du Finistère

(1776-1853)